

# Ecole communale fondamentale **PARC MALOU- ROBERT MAISTRIAU**



## Projet d'école

2024-2027



Rue Joseph Aernaut, 11

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél : 02/773 27 62-63

[ecole.parcmalou@woluwe1200.be](mailto:ecole.parcmalou@woluwe1200.be)

# L'école PARC MALOU-ROBERT MAISTRIAU

## Lieu...

D'ACCUEIL

DE PLAISIR

D'INTEGRATION

D'EDUCATION GLOBALE

DE DEVELOPPEMENT

DE SOCIALISATION

D'APPRENTISSAGE

## Ecole...

DE L'EXPRESSION

DU SENS

DU JEU

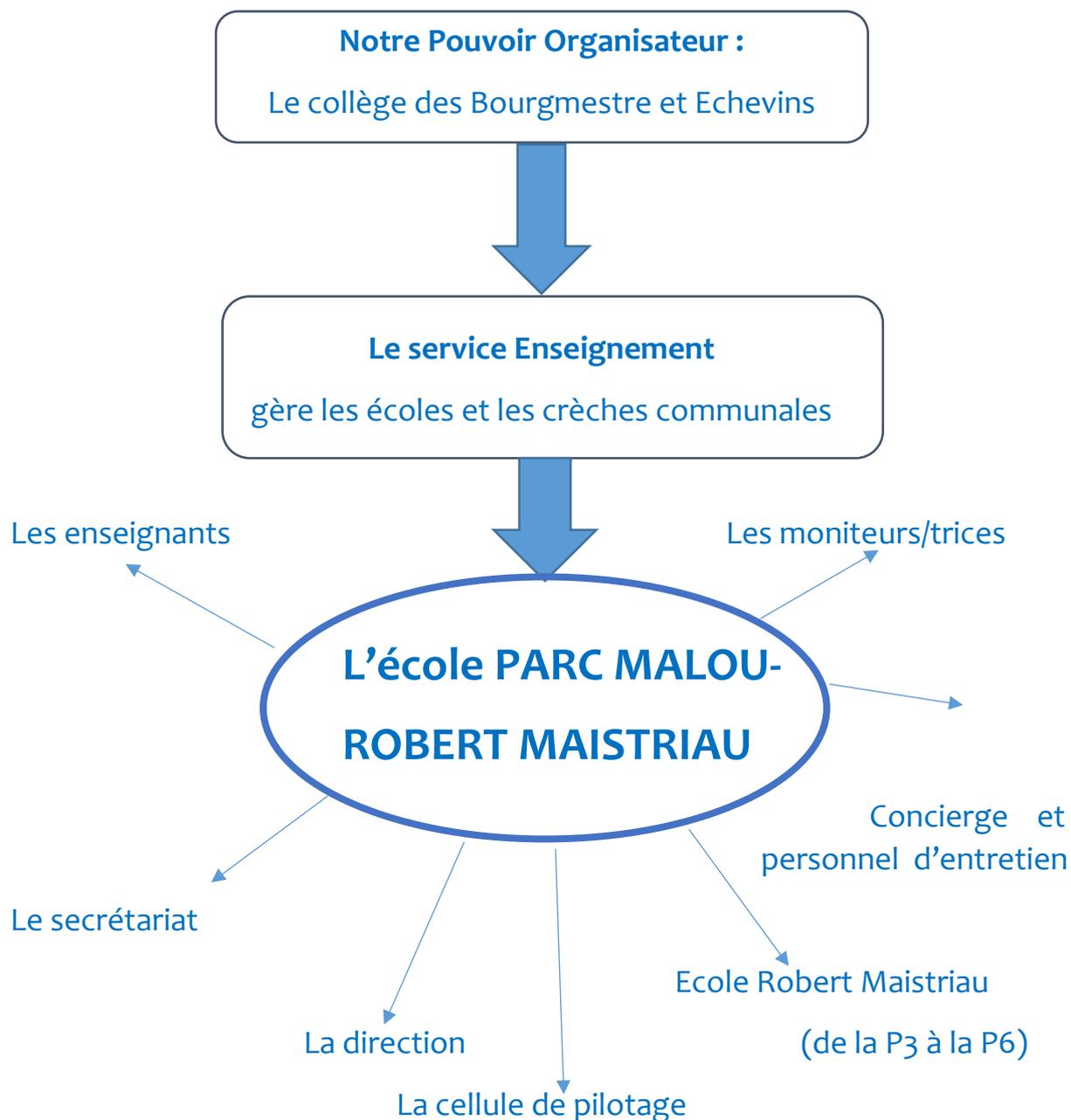
DU BIEN-ÊTRE

DU RESPECT DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DU MOUVEMENT

DU DEFI





**Nos partenaires :**

- L'association des parents
- La cellule de guidance
- Une logopède indépendante
- L'équipe du parascolaire
- Le CPMS
- La PSE
- Les Pôles territoriaux

Notre projet d'école définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

L'ensemble des projets d'école s'articulent sur le projet de réseau et sur le « **projet pédagogique éducatif communal** ».

En sa séance du 27 mai 2024, le Conseil communal a approuvé le projet éducatif et pédagogique communal.

Il se réfère pour cela, et en cohérence avec le projet éducatif et pédagogique du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, au décret Missions du 24 juillet 1997, aux avis du Pacte pour un enseignement d'excellence du 1er juillet 2015, du 3 mai 2016 et du 7 mars 2017 ainsi qu'au Code de l'enseignement fondamental et secondaire (décret du 3 mai 2019).

L'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert est neutre, conformément aux dispositions du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

L'ensemble des projets d'école s'articule sur le projet de réseau et sur le « projet pédagogique et éducatif communal ».

Le projet éducatif de l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert définit, dans le respect des missions prioritaires et spécifiques fixées au titre 4 du Code de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels il détermine ses objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique de l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert définit les orientations pédagogiques et les choix méthodologiques qui lui permettent de mettre en œuvre son projet éducatif.

Voici la table des matières du Projet Éducatif et Pédagogique de la commune de Woluwe-Saint-Lambert. L'intégralité du document est à consulter ou télécharger sur le site de la commune :

<https://www.woluwe1200.be/services/ecoles-a-woluwe-saint-lambert/>

## PRÉAMBULE

### PROJET ÉDUCATIF

- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- Amener tous les élèves à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

### PROJET PÉDAGOGIQUE

- Les aspects pédagogiques à même de rencontrer nos valeurs :
  - Une pédagogie participative
  - Une pédagogie différenciée
  - Une pédagogie fonctionnelle
  - Une pédagogie appropriative
- Nos pratiques
  - Nos pratiques communes
  - Nos pratiques spécifiques
    - L'enseignement spécialisé
    - L'immersion
    - La pédagogie Freinet
- Les services de soutien à l'enseignement communal

### PROJET D'ÉCOLE ET PROGRAMME

C'est à l'aide des programmes d'études du CECP basés sur les référentiels des compétences initiales que les enseignants planifient leur enseignement et les apprentissages, évaluent régulièrement le progrès des enfants et en font rapport aux enfants, aux enseignants et aux parents.

Dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, l'objectif d'apprentissage est de nouer avec le plaisir et le désir d'apprendre, diversifier les approches pédagogiques, et renforcer l'acquisition des savoirs et compétences utiles

pour la société du 21<sup>e</sup> siècle, ce sont les objectifs qui président les fondations de l'école.

Chaque élève, quel que soit son profil, doit pouvoir acquérir l'ensemble des savoirs et des compétences essentiels à son épanouissement et au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde. C'est tout l'enjeu d'une école plus inclusive.

Le « tronc commun », un parcours véritablement polytechnique et pluridisciplinaire, mise tout au long du cursus sur une approche éducative de l'orientation : l'élève est acteur de son propre choix.

## Mise en œuvre du projet du P.O.

### Un enfant

#### ***Epanoui***

Par la mise en œuvre d'une pédagogie fonctionnelle qui tient compte :

- des besoins
- des intérêts
- de la psychologie de l'enfant



## Actif dans la vie socio-économique

Par la mise en œuvre d'une pédagogie appropriative qui prépare l'enfant à transférer ses connaissances dans des situations nouvelles, des situations complexes...



## Citoyen

Par la mise en œuvre d'une **pédagogie participative** qui met en œuvre des moyens pour responsabiliser l'enfant (envers lui-même et les autres), l'amener à l'autonomie.



## Les parents :

- adhèrent au projet d'école.
- encouragent régulièrement leur enfant,
- appliquent les règlements liés à l'école et à son bon fonctionnement,
- veillent à l'équilibre entre les activités scolaires et personnelles,
- entretiennent un dialogue continu et constructif avec l'enfant et l'équipe éducative,
- consultent et signent tous les jours le journal de classe, le cahier d'avis,
- participent à la vie sociale de l'école.



## Une école où

- l'équipe met tout en œuvre pour viser la réussite de tous ses élèves.
- la direction s'investit dans sa fonction pédagogique, relationnelle et communique avec tous les acteurs de l'école.
- l'équipe éducative fonctionne en étroite collaboration avec les parents.
- tous ses membres suivent des formations et s'interrogent sur leur pratique.
- les espaces extérieurs sont utilisés pour les apprentissages.
- au travers de deux séjours avec nuitées (3 jours en P4 et 5 jours en P6), l'enfant apprend la vie en groupe et l'esprit de solidarité.



## Les aménagements raisonnables

Dans toutes les classes, nous mettons en place des dispositifs de différenciation adaptés aux besoins de chacun de nos élèves.

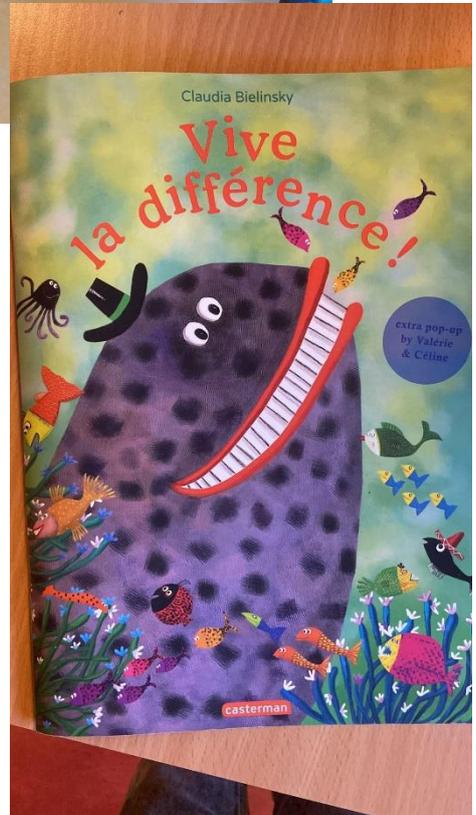
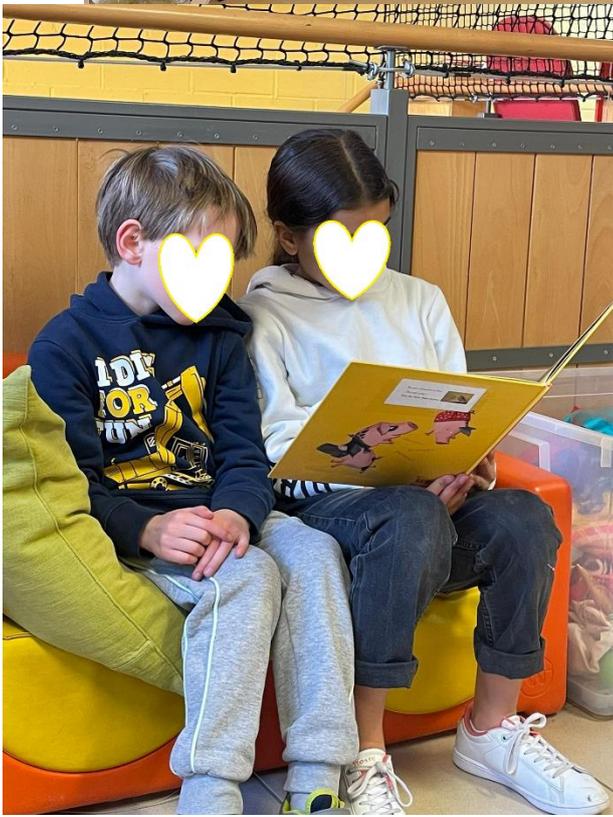


## L'éveil aux langues

Outre les différentes activités organisées par les enseignants qui les éveillent aux différentes langues et cultures, l'ambassade d'Italie offre des cours d'éveil aux langues à raison d'une période par semaine en M3, P1 et P2.

## La solidarité, le bien-être, le respect des autres et de soi-même, la socialisation

- Conseils de classe réguliers.
- Apprendre à accepter la contrainte d'un règlement.
- Apprendre, petit à petit, à apprivoiser et gérer ses émotions.
- Travail en ateliers pour devenir autonome, collaborer, partager les ressources et le matériel.
- Favoriser les échanges et l'écoute des autres.
- Le respect des différences et l'accueil d'élèves en intégration.



## L'espace bien-être et pleine conscience.

Nous avons à cœur d'aider les enfants à autoréguler leurs émotions par la méditation et la pleine conscience.

Pour ce faire, en partenariat avec la cellule de pilotage de la commune, et en particulier Carine Dezaire, nous avons aménagé un espace bien-être.



## Psychomotricité



Matériel varié en formes, matières, masses, incitateur d'actions spontanées et d'exploration.

Structurer de mieux en mieux l'espace et le temps.

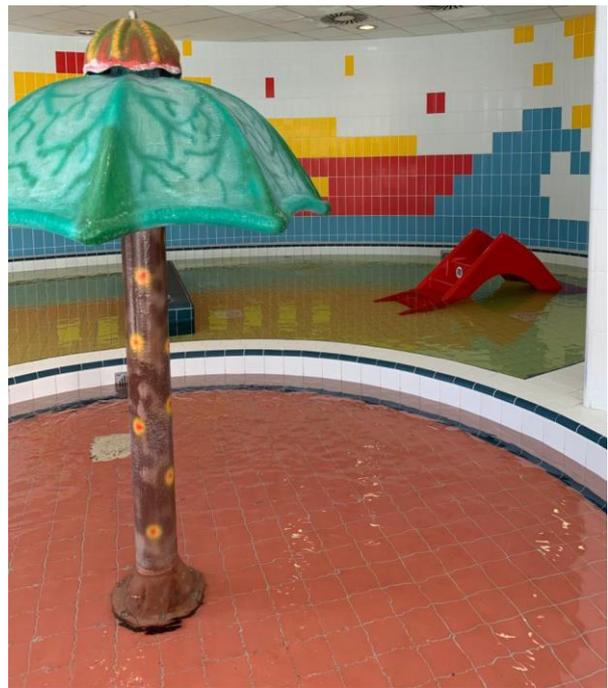
Agir, découvrir, exprimer, représenter, structurer.

Jeux symboliques, jeux de constructions, jeux de coopération.



## Education physique.

- Accoutumance à l'eau, flottaison, apprentissage d'une nage à partir de la M3.



- Développer le schéma corporel.
- Coordonner ses mouvements.
- Exprimer des émotions à l'aide de son corps.
- Découvrir les grands mouvements fondamentaux de déplacements.
- Equilibre et déséquilibre.
- Jeux de coopération.
- Apprentissage du fair-play.



Une fois par an, les élèves de P4, P5 et P6 passent une matinée à la Patinoire du Poseidon pour une initiation au patinage.



Différentes journées sportives sont organisées à l'ADEPS pour toutes les classes de primaire, ainsi qu'une journée kayak/VTT en P5/P6.



## Eco-Schools



Respect des espaces verts.

Mobilité : brevet piétons et Plan de Déplacement Scolaire (PDS).

Entretien du verger et des potagers.

Compostage des déchets organiques.

Zéro déchet et collation saine.

Sensibilisation à l'économie d'énergie, d'eau et de papier, projet DD (développement durable).

Participation aux challenges « GoodPlanet ».

Sensibilisation aux nuisances sonores, gestion du bruit.





## EAUNESCO

### Notre école est une des écoles associées de l'UNESCO.

Le réseau des écoles associées de l'UNESCO rassemble des institutions éducatives partout dans le monde autour d'un objectif commun : élever les défenses de la paix dans l'esprit des enfants et des jeunes.

A ce titre, nous participons chaque année à au moins deux journées internationales de l'UNESCO telles que : « La journée mondiale de l'Océan », « La journée mondiale des toilettes », « La journée mondiale du merci », « La journée internationale de l'ours polaire », etc.

Nous sensibilisons également nos élèves au respect des différences et des cultures et ce, entre autre, dans le cadre du cours de citoyenneté.

Une cabane solidaire a été également installée en 2023-2024.



## Apprentissage DU néerlandais ou EN néerlandais ?

L'apprentissage **DU** néerlandais en filière francophone :

L'apprentissage du Néerlandais se fait à partir de la troisième primaire, comme prévu par la CFWB.

L'apprentissage **EN** immersion néerlandaise :

Depuis 2005, notre enseignement en immersion consiste à assurer en néerlandais une partie des activités de la grille horaire dans chaque cycle dès la 3<sup>e</sup> maternelle tout en garantissant à l'enfant l'environnement socioculturel de la langue véhiculaire de l'école, le français.

L'immersion permet à l'enfant de s'éveiller à un autre mode de pensée, d'oser s'exprimer avec plaisir dans une autre langue tout en exerçant les compétences de base **EN** néerlandais.

Outre le développement des compétences langagières, cette pédagogie contribue à l'épanouissement et à l'enrichissement de la personnalité de l'enfant, contribue au développement de ses compétences intellectuelles, favorise son intégration sociale dans une société de plus en plus multilingue, multiculturelle.

L'objectif n'est pas de rendre nos élèves bilingues mais d'exercer les compétences de base **EN** néerlandais durant 18 périodes hebdomadaires en section maternelle et 12 périodes hebdomadaires en section primaire. Une étroite collaboration entre les titulaires néerlandophone et francophone est indispensable et vecteur de réussite.

Au terme de leur cursus, nos élèves sont aptes à se débrouiller de manière fonctionnelle et spontanée dans la vie de tous les jours.

Tout au long de son parcours, l'enfant sera évalué de manière sommative et formative en néerlandais et en français afin de lui permettre de se situer et de gérer son travail scolaire.



## L'année complémentaire

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre les attendus stipulés dans les référentiels des compétences.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'école a la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape.

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.
- doit avoir fait l'objet de trois dossiers complétés dans le DAcCE.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant.

L'élève bénéficiant d'une année complémentaire ne doit dès lors pas faire l'objet d'un registre particulier ; il est inscrit dans le registre de la classe où il suit le plus d'activités. Durant cette année complémentaire, il disposera d'objectifs particuliers établis par l'équipe pédagogique.

## Intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques

Un projet d'intégration peut être réfléchi entre les acteurs suivants :

- Les Pôles Territoriaux
- le CPMS
- les équipes et la direction des deux établissements (Enseignement spécialisé et enseignement ordinaire)
- la famille (la/les personnes investie(s) de l'autorité parentale)
- l'enfant

Un type d'intégration adéquat (partielle, totale, permanente, temporaire) peut être mis en œuvre pour rencontrer les besoins de l'enfant à condition que **tous** les acteurs concernés adhèrent et s'impliquent dans le projet.

Il est à noter que la collaboration peut s'envisager dans les deux sens : du spécialisé vers l'ordinaire et vice versa.



## Prise en charge des situations de harcèlement au sein de notre école.

### **Rappel important**

L'article 1.7.10-4 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire prévoit que le chef d'établissement et l'équipe éducative établissent une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires. Cette procédure est détaillée ci-dessous dans notre politique de prise en charge des situations de harcèlement scolaire.

### **Définition**

En milieu scolaire, le harcèlement scolaire est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétées des actes, comportements, "relation à l'autre négatif, déséquilibrée et inscrite dans la durée" (B. Galand, 2021).

On y retrouve trois caractéristiques principales:

- l'intention (même s'ils n'ont pas été nécessairement commis dans l'intention de nuire, les actes posés ne sont pas accidentels);
- le déséquilibre de forces;
- la répétition.

Notre établissement s'estime concerné par toute situation de harcèlement ayant lieu entre des élèves faisant partie de celui-ci.

### **Dispositif de détection des situations de harcèlement scolaire**

*L'équipe éducative est attentive aux signaux qui pourraient révéler le mal-être d'un élève (isolement, agressivité, tristesse,...).*

*Si tel est le cas, ils en réfèrent à la direction de l'école.*

## Modalités de signalement de situations de harcèlement scolaire

*La situation est signalée à la direction de l'école qui prévient immédiatement les adultes qui encadrent l'enfant.*

*Cette situation peut être signalée par les parents et/ou un membre de l'équipe éducative.*

*La direction peut demander de l'aide à Mme Carine Dezaire, conseillère bien-être à la cellule de pilotage et d'animation de la commune de Woluwe-Saint-Lambert.*

## Modalités de prise en charge des situations de harcèlement scolaire

*L'équipe éducative rassemble ensuite tous les éléments nécessaires à la compréhension de la situation.*

### Ecouter la cible

*L'élève cible est écouté immédiatement par une personne de confiance (enseignant, moniteur, direction de l'école, Mme Dezaire,...).*

*L'idée est de comprendre son ressenti et de faire preuve de déontologie et d'écoute active.*

## **Analyser la situation**

*Ensuite, plusieurs intervenants (parents, direction, équipe éducative en charge de l'enfant) se rassemblent afin d'analyser la situation.*

## **Etablir un plan d'action**

*Des décisions sont prises, en fonction de la situation et de la réalité du terrain afin de définir le plan d'action que nous allons mettre en place.*

## **Réalisation du plan d'action et suivi de la situation**

*Le plan d'action est mis en place par l'équipe éducative et la direction. Cette dernière se tient informée et/ou se charge du suivi de la situation.*

## **Clôture et évaluation**

*Une fois que le suivi permet de constater que la situation s'est améliorée et que le harcèlement a pris fin, nous lâchons prise tout en rassurant l'enfant que nous resterons attentifs à lui et à son bien-être.  
Il doit savoir que s'il devait à nouveau vivre ce type de situation, l'école sera là pour l'aider.*

